

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 193

Artikel: La terre promise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et à qui ils accordent, avec plus ou moins de fascination, un charisme politique dont ils sont eux-mêmes privés.

Mais ce ne sont là que parallèles superficiels, en regard de leur commune attirance pour l'abstraction des idées, le mépris des hommes, l'efficacité des structures. Trouver les moyens les mieux adaptés à l'accomplissement d'une grande tâche comble ces esprits clairs, analytiques et ordonnateurs, à la recherche d'une grande passion et d'un total dévouement. Ainsi se noue entre l'architecte qui ne veut rien savoir de la politique, et l'historien qui au contraire veut inspirer un grand dessin politique, la commune complicité des joueurs d'échecs. « J'ai passé des années décisives de ma vie, conclut Speer, à servir la technique, ébloui par ses possibilités. A la fin, en face d'elle, ne reste que le doute. »

On sait où la passion du travail bien fait, la volonté de rendement maximum de la machine industrielle dont il avait la responsabilité ont conduit le ministre de Hitler. Après la guerre, l'ancien responsable a reconnu avoir tout su, dans ses grandes lignes, de ce qui se passait dans la barbarie nazie. Mais à un tel degré d'abstraction que tout cela ne faisait que quelques chiffres à soustraire dans les colonnes du bilan nazi.

Le réalisme

Anticommuniste convaincu, Henry Kissinger est persuadé de la supériorité technique, politique et morale des Etats-Unis. Mais il connaît les limites, non pas tant de la puissance que de la politique. Le monde est trop compliqué et les Etats-Unis trop simples, dit-il quelque part. Entre deux attitudes impossibles, un engagement politique et militaire général et un repli complet, il convient donc de trouver les moyens d'assurer le statu quo mondial actuel, dominé par la suprématie des Etats-Unis dans presque tous les domaines, au moyen d'une diplomatie à la fois brutale et subtile, mais toujours réaliste. Telle avait déjà été la grande idée de Bismarck, défensive dans son prin-

cipe, offensive dans son application, une fois achevé l'Allemagne prussienne dont il avait rêvé. Le conseiller spécial du président Nixon a passionnément lu le chancelier allemand, mais à la lumière de l'éclair atomique. La politique étrangère c'est aussi l'art de jouer, échelon par échelon, avec la terrible menace de l'arme totale, avec la grande peur latente de notre siècle.

Le piège du pouvoir

Ainsi s'est-il forgé un instrument conceptuel qui, à la limite, ne le cède en rien à celui que Speer détenait, dans un autre domaine, pour cravacher l'industrie de guerre nazie. Au service de deux régimes fondamentalement différents, dans leurs essences, leurs structures et leurs buts, leurs problèmes et leurs moyens ne sont pas les mêmes. Mais bien leur myopie d'intellectuels pris au piège du pouvoir, du grand pouvoir, celui du technicien qui confond la fin et les moyens, sa mission et celle de son pays, dans la même abstraction universelle. Alors qu'importent les Juifs et les déte-

nus des camps de concentration, qu'importent les populations civiles du Nord-Vietnam lorsqu'il s'agit d'atteindre le but que l'on s'est fixé.

Le langage de la force

Depuis les seigneurs féodaux d'Egypte ou d'Europe qui tuaient et pillaient les populations rurales au cours de leurs expéditions guerrières, jusqu'aux massacres collectifs de notre siècle, les relations entre Etats ont été dominées par le langage de la force et la piétaille, civile ou militaire, a arrosé de son sang la gloire des chefs. Mais ce serait un piètre réalisme que de croire, surtout à l'âge de la technique et de l'atome, qu'il en est toujours ainsi. Ce que le tribunal de Nuremberg a au fond poursuivi en condamnant Albert Speer en 1946, c'est une sorte de crime nouveau, celui que recommence aujourd'hui Henry Kissinger, avec moins d'excuses encore, et que l'on pourrait qualifier de crime contre l'humanité par excès d'abstraction. N'est-ce pas après tout l'une des formes nouvelles de la volonté de puissance ?

La terre promise

Bien sûr, un magazine comme Eigentumwohnung und Ferienappartement (Allemagne fédérale) est préparé à l'avance. On ne nous fera cependant pas facilement croire que les deux articles sur la Suisse, du numéro 6 (août-septembre 1972) n'auraient pas pu être éliminés en cours de correction du cahier. Les a-t-on laissés uniquement pour faire envie aux acheteurs allemands privés de la chance d'acheter un logement en Suisse ?

Un de ces articles affirme : A Anzère, tout est presque parfait (« In Anzère ist fast alles perfekt »). L'article contient diverses allusions à la « Lex von Moos » (« nicht so streng ge-

nommen ») et à des mesures qui pourraient être prises contre la vente à l'encan de la patrie, mais elles sont tenues alors pour peu probables. L'article est bien ancien !

L'autre article décrit la sûreté des placements en Suisse. Il a été rédigé par un avocat de Cologne et parle de séjour et d'établissement, d'autorisation de travail, de l'obligation de servir, de l'activité politique des étrangers, des caractéristiques de la propriété foncière en Suisse, du nouvel accord fiscal germano-suisse, et nous en passons.

La Suisse reste la terre promise. Combien de temps encore ?